

Jour de séance 34

le mercredi 4 juin 2025

10 h

Prière.

M. Bourque (Beausoleil—Grand-Bouctouche—Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à faire asphalté le parc de stationnement de la Doaktown Elementary School. (Pétition 14.)

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à améliorer le chemin Albert Mines. (Pétition 15.)

M^{me} Wilcott, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 4 juin 2025

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit le 3 juin 2025 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 23, *Loi concernant la Loi sur la surveillance pharmaceutique ;*
- 27, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale ;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M^{me} Mitton donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 12 juin 2025, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que, au Nouveau-Brunswick, le transport est la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre et qu'environ 26 % des émissions totales y sont attribuables ;

attendu que l'atteinte des objectifs néo-brunswickois de réduction des gaz à effet de serre fixés pour 2030 et 2050 nécessite une réduction des émissions attribuables au transport qui passera par la réduction de l'utilisation des véhicules personnels et l'amélioration de l'accès à des moyens de transport collectif ;

attendu qu'aucun ministère n'est actuellement responsable de la coordination du développement du transport collectif, ce qui se traduit par un manque de disponibilité des services, leur fréquence insuffisante et une mauvaise intégration des moyens de transport et laisse de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick sans solution de rechange fiable en matière de transport collectif ;

attendu que le rapport *Des surfaces aux services*, publié en 2017, avait cerné le besoin criant d'une approche globale et coordonnée pour l'amélioration du transport collectif dans l'ensemble de la province, mais qu'aucune mesure concrète n'a été prise ;

attendu que la nomination d'un ministre responsable du transport collectif assurerait le leadership, la coordination et la reddition de comptes nécessaires au développement, au financement et à l'intégration efficaces de services de transport collectif dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la première ministre à confier au ministre des Transports et de l'Infrastructure un mandat lié au transport collectif

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à consacrer les ressources et les fonds nécessaires au soutien de la Régie des transports du Nouveau-Brunswick dans la conception et la mise en oeuvre d'une stratégie de transport collectif.

M^{me} M. Johnson, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 5 juin 2025, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 35 et 40.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la Chambre étudie la motion 38.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

33, *Loi modifiant la Loi sur le financement communautaire.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 38, proposé le 29 mai 2025 par M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

| | | |
|-------------------------------|---------------------------|------------------------|
| M. Hogan | M ^{me} M. Wilson | M. Cullins |
| M ^{me} M. Johnson | M. Coon | M ^{me} Bockus |
| M ^{me} Scott-Wallace | M. Weir | M. Lee |
| M. Austin | M ^{me} Conroy | M ^{me} Mitton |
| M. Monahan | M. Oliver | |
| M. Ames | M ^{me} S. Wilson | |

CONTRE : 24

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| l'hon. M. Gauvin | l'hon. M ^{me} Thériault | M ^{me} Wilcott |
| M. M. LeBlanc | l'hon. M. C. Chiasson | M. Mallet |
| l'hon. M ^{me} Holt | l'hon. M ^{me} Boudreau | M. Arseneault |
| l'hon. M. Legacy | l'hon. M. Finnigan | M. Bourque |
| l'hon. M ^{me} C. Johnson | l'hon. M. Herron | M. J. LeBlanc |
| l'hon. M. Dornan | l'hon. M. Hickey | M. Doucet |
| l'hon. M ^{me} Miles | l'hon. M. Randall | M ^{me} Vautour |
| l'hon. M. McKee | l'hon. M. Kennedy | M. Robichaud |

La motion 38, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 12 h.